

CONCOURS DÉPARTEMENTAL MAISONS ET ÉTABLISSEMENTS FLEURIS

BORDEREAU MAISONS ET ÉTABLISSEMENTS FLEURIS

CATÉGORIE / TYPE DE PAYSAGE	NOM ET ADRESSE DU CANDIDAT TÉLÉPHONE - MAIL	N° PHOTOS OBLIGATOIRES
CAT 1 Maison avec jardin visible de la rue		N° N° N°
CAT 2 Décor floral installé sur la voie publique		N° N° N°
CAT 3 Balcon, terrasse, mur, fenêtre visibles de la rue		N° N° N°
CAT 4 Hôtel, camping, ferme, gîte, chambre d'hôte, domaine, parc de loisirs	<i>(Important Nom du Responsable + Nom de la structure)</i>	N° N° N°
CAT 5 Café, restaurant, boutique, commerce	<i>(Important Nom du Responsable + Nom de la structure)</i>	N° N° N°
CAT 6 Immeuble collectif, lotissement, copro- priété, foyer logement, (immeubles ou ré- sidences considérées dans leur ensemble)	<i>(Important Nom du Responsable + Nom de la structure)</i>	N° N° N°
CAT 7 École (crèches, écoles maternelles et primaires, accueil de loisirs)	<i>(Important Nom du Responsable + Nom de l'école)</i>	N° N° N°
CAT 8 Jardin Familial	<i>(Important Nom du Responsable + Nom de l'association)</i>	N° N° N°
CAT 9 Jardin d' Exception	<i>(Important Nom du Responsable + Nom de la structure)</i>	N° N° N°

PROCÉDURE PHOTOS

Afin de faciliter le classement des photos et d'éviter les erreurs, nous vous demandons de bien vouloir nommer vos photos de la façon suivante :

Saisir tout en majuscule et séparer chaque étape par le tiret du 8 (underscore) :

- 1) Écrire les 3 premières lettres du mot Catégorie (CAT) suivie du chiffre de la catégorie concernée :
CAT1, CAT2, etc
- 2) Tiret du 8 puis écrire le nom de la Commune concernée :
CAT1_AIGUINES, CAT2_AIGUINES, etc
- 3) Séparer par le tiret du 8 puis écrire le nom du particulier :
CAT1_AIGUINES_FABRE, etc

Pour les catégories 4, 5 et 6 : écrire la sous-catégorie par abréviation - liste ci-après (*), séparée par un espace du nom du particulier, propriétaire, ou gérant :

(*) Liste des abréviations des sous-catégories :

- ÉCOLES : ECO
- RESTAURANTS : REST
- RESIDENCES : RES
- DOMAINE FERME CAMPING : DOM FERM CAMP
- HOTEL : HOT
- CHAMBRE D'HOTES : CHOT
- GÎTE : GIT
- LOCATION SAISONNIÈRE : LOCS
- COMMERCES : COM
- COPROPRIETE : COPRO
- LOTISSEMENT : LOT
- SYNDIC : SYND
- FOYER : FOY

Ex : **CAT1_AIGUINES_FABRE_ECO**

- 4) Séparer par le tiret du 8 puis écrire n° de la photo ou des photos
CAT1_AIGUINES_FABRE_1, CAT1_AIGUINES_FABRE_2, CAT1_AIGUINES_FABRE_3, etc
Prévoir uniquement 3 photos par catégorie.

Préconisations pour le format des photos

Taille : 1024 x768 pixels
Résolution : 300 dpi
Poids : 2Mo
Format : JPG

Important

L'angle de prise de vues des photos doit être frontal et/ou latéral avec un champ suffisamment large pour restituer l'ensemble du décor et son environnement. Pour rappel, les photos transmises devront permettre d'apprécier l'aspect « visibles de la rue » (cf article 10.2 du règlement départemental). Il ne peut donc être transmis de « gros plan » ou des photos qui ne seraient pas prises depuis la rue.

Les photos doivent être impérativement libres de droit.

Ce document est à utiliser par les communes inscrites au concours départemental des « Maisons et Établissements Fleuris ».